

Lundi 22 février 2021

Camille LEDEMENEY
Direction Communication
camille.ledemeney@lecotentin.fr
02.50.79.16.35 / 06.82.26.20.92

L'AGGLOMÉRATION LANCE UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ

Ce lundi 22 février, Jacques COQUELIN, Vice-Président en charge des Grands Projets et des Politiques de Santé et Ralph LEJAMTEL, Conseiller délégué en charge de la Prévention et l'Éducation à la Santé ont présenté le lancement de l'étude de faisabilité menée par l'agglomération du Cotentin pour la création d'un Centre de Santé à l'échelle communautaire.

Comme beaucoup de territoires en France, la question de la démographie médicale est l'un des principaux défis auxquels le Cotentin devra répondre pour l'avenir. Face à cet enjeu, l'agglomération s'est saisie, dès sa création, des questions de santé pour développer durablement l'offre de soins sur le territoire.

Afin de coller à la réalité géographique du Cotentin, l'agglomération a développé une stratégie prenant en compte les attentes des habitants des zones rurales ou urbaines mais

également les aspirations de travail des professionnels de santé. L'objectif de l'agglomération est ainsi de développer d'une part, un maillage de structures permettant aux usagers d'avoir accès aux soins de 1^{er} recours à moins de 15 minutes de leur domicile, pour un bassin de 15 000 habitants et d'autre part, apporter une réponse adaptée à l'exercice coordonné de la médecine comme le souhaite aujourd'hui un certain nombre de professionnels.

« Aujourd'hui, plus que jamais, l'accès aux soins est une préoccupation majeure des habitants. Consulter facilement un médecin que l'on soit en ville ou à la campagne, disposer de structures de soins de qualité ou encore avoir des équipements de formation attractifs pour les professionnels de santé sont autant d'enjeux pour l'attractivité et l'avenir du Cotentin », explique Jacques COQUELIN. « Pour répondre à ce défi, l'agglomération apporte son soutien aux structures de soins de 1^{er} recours ayant un projet de santé, comme les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA). Cette action nous la menons en maintenant un dialogue permanent avec les professionnels et les établissements de santé du territoire ».

Depuis 2018, l'agglomération a ainsi accompagné la création des projets du PSLA Valognes-Brix, PSLA La Saire

Médicale, PSLA Douve-Divette et PSLA de la Côte des Isles.

Cette action va se poursuivre en 2021 sur d'autres territoires du Cotentin.

Dans un contexte où les futurs médecins accordent une grande importance à l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, le Cotentin est à même de proposer des solutions concrètes : le cadre de vie, l'accompagnement du conjoint, les aides financières, les choix du lieu de l'exercice, etc. Ces atouts peuvent être déterminants quand les aspirations des professionnels de santé évoluent avec une attraction vers des modes d'exercices en Pôle de Santé ou Centre de Santé mais aussi vers le salariat hospitalier.

« Regrouper des professionnels de santé autour d'un projet commun de santé est une réponse pertinente pour notre territoire et son attractivité médicale. Cela peut se faire de plusieurs manières : en libéral, comme c'est le cas pour les PSLA ou sous forme de salariat, comme les Centres de Santé », précise Ralph LEJAMTEL. « Afin d'enrichir notre panel en matière de possibilités d'installation, les structures comme les centres de santé peuvent être un atout supplémentaire qui peut répondre aux attentes de certains médecins ».

Lancement d'une étude pour la création d'un Centre de Santé

Afin de mesurer la pertinence d'avoir une telle structure à l'échelle communautaire, l'agglomération va confier une étude à un cabinet spécialisé qui aura pour objectifs d'appréhender la faisabilité du projet.

Cette étude se déroulera en plusieurs étapes:

- Phase 1 : Il s'agira de préciser le projet et son contexte tout en étudiant la capitalisation sur le centre de santé Brès-Croizat. L'étude devra aussi mesurer les gains attendus pour la population face aux moyens et coûts engagés.

- Phase 2: Elle devra analyser de manière non détaillée la faisabilité du projet sous différents angles : la localisation, le projet de santé, le calibrage du ou des centres, les ressources humaines allouées, l'estimation financière, les partenariats potentiels et le portage juridique. Cette phase permettra de déterminer et préciser le ou les scénarii à étudier.

- Phase 3 : En fonction des scénarii identifiés, cette phase devra proposer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du ou des centres en précisant le projet de santé à retenir, la localisation du ou des centres, le financement et le mode de gouvernance à adopter.

Une expérience sur le territoire : le centre de santé Brès-Croizat

Il existe actuellement un Centre de Santé à Cherbourg-en-Cotentin : le Centre de Santé Brès-Croizat. A l'initiative de la commune, ce centre a ouvert ses portes en mars 2020 et il regroupe 2 médecins généralistes, une pédiatre et une sage-femme. Il propose une offre de soins à des patients qui n'avaient plus de médecins traitants. De même, il développe des activités de préventions et de promotion en santé

permettant de toucher un public en rupture de soins.

Depuis son ouverture, 800 patients ont retrouvé un médecin traitant et plus de 600 femmes et enfants ont pu consulter la pédiatre et la sage-femme.